



Certifications Cambridge

Session 2019

- 1. Les élèves de terminale de série générale, technologique ou professionnelle, ayant déjà passé la certification en seconde sont-ils autorisés à la repasser ?**
→ Oui, puisque la nouvelle version de la certification ne vise pas le même niveau du CERCL.
- 2. Les élèves peuvent-ils repasser la certification en Terminale, même s'ils n'ont pas réussi la certification de Seconde ?**
→ Oui
- 3. Les établissements généraux ou technologiques n'ayant pas de section européenne ou internationale ne peuvent pas présenter d'élèves ?**
→ Non, comme l'indique la note.
- 4. Les élèves de BTS préparant leur examen dans des structures totalement privées (privées hors contrat) sont bien exclus du dispositif de la certification en anglais ?**
→ Oui, les établissements privés hors contrats ne peuvent pas présenter d'élèves à cette certification en anglais proposée par notre Ministère.
- 5. Est-ce que les étudiants de BTS sous statut d'apprenti ou alternant sont éligibles à la certification en anglais (ou ne s'agit-il que de scolaires) ?**
→ Les étudiants en BTS, du moment qu'ils sont inscrits régulièrement dans une des sections concernées par la certification en anglais cette année, ont le droit de s'inscrire, et ce, malgré leur statut (apprenti ou autre).
- 6. Est-ce que les centres de formation qui ont des BTS concernés par la certification en anglais sont éligibles ?**
→ Non
- 7. En ce qui concerne les élèves de terminale de section internationale, est-ce que seuls ceux en SI britannique et américaine sont concernés ou bien est-ce tous les élèves en SI quelle que soit la langue de section ?**
→ Toutes les SI sont concernées.
- 8. Où peut-on obtenir des informations sur les contenus ou les ressources à disposition des équipes enseignantes pour préparer les élèves à cette épreuve ?**
→ Ces informations seront fournies dans les semaines à venir, lors des formations académiques et seront aussi sur le [site du CEC](#)